

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1163 du 22 juin 2013 | www.libres.org
1981-2013 | 32ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



SOMMAIRE DU N°1163

EDITORIAL : La culture tricolore pp. 1-2

CONJONCTURE : L'impôt tue l'impôt pp. 3-4

ACTUALITÉ : Irlande : on a atteint le plus bas du sommet p. 4 - Les Iraniens sur la route de la démocratie ? p. 5 - Les Cents jours du Pape François p. 5

DEMANDEZ LE PROGRAMME : p. 6-7

LU POUR VOUS : livres, articles et sites p. 8

La culture tricolore

La France vient donc de remporter une victoire diplomatique déterminante : si un accord de libre échange est signé avec les Etats-Unis dans les prochaines semaines, il ne concernera pas les « biens culturels ».

On ne va tout de même pas se laisser envahir par les films, les disques et romans américains !

D'abord parce que ce ne sont pas des biens marchands, explique Madame Filipetti, ministre de la culture, dont on connaît le mépris pour le marché, l'argent, le capitalisme. Ensuite parce que la France doit défendre son identité culturelle contre l'invasion anglo-saxonne.

Quelle belle culture en effet avons-nous à défendre aujourd'hui dans le pays qui a sacré Messieurs Renaud, Debbouze, Noah et autres vedettes, qui permet de voir

sur les chaînes publiques des films comme Indigène ou Les Hors la Loi, dans le pays où les écoliers sont instruits sur les genres par des personnes d'un genre particulier, dans le pays des jeunes banlieusards qui se retrouvent au Trocadéro pour célébrer le PSG, équipe qui cultive un football hautement inspiré par la culture française, avec le soutien des Qataris. Il n'y a qu'à écouter nos chanteurs et nos émissions de variétés, il n'y a qu'à voir nos films d'auteurs, il n'y a qu'à voir nos séries, pour constater que les prestations sont réellement autres que les décadentes et vulgaires productions américaines. On se demande encore pourquoi le gouvernement permet toujours la programmation de Texas Rangers, Colombo, Hercule Poirot, Arabesque, and so on. Ne parle-t-on pas de reprendre Dallas ? >>

BULLETIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule postale pour 20 numéros (35 €) ou 40 numéros (60 €)
 s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de personnes pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule postale ou électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

sefel

SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

La culture tricolore (suite)

Bref, je cherche à m'interroger sur le caractère exceptionnel de la culture française actuelle. Cependant j'aborde la question avec un préjugé stupide : j'ai toujours pensé que les cultures, pour spécifiques qu'elles paraissent, sont toujours le résultat de contacts nombreux, plus ou moins harmonieux certes, avec d'autres cultures. La civilisation n'est-elle pas née autour de la Méditerranée par l'apport de trois cultures, celles d'Athènes, de Jérusalem et de Rome ? Comment s'est produite la Renaissance ? Qui a acheté les tableaux des impressionnistes français ? Quand j'entends culture, je pense ouverture.

“ La culture, c'est l'ouverture ”

L'ouverture fait-elle partie de la tradition culturelle française ? En me référant à l'histoire, j'en viens à penser que, de ce point de vue, il n'y a pas une culture française, mais bien trois : la bleue, la blanche et la rouge. Mais une culture peut-elle être tricolore ?

La bleue, c'est celle à laquelle les libéraux que nous sommes songent spontanément. C'est celle de Saint Bernard, de la Sorbonne, de la Pléiade, de Saint Vincent de Paul, de Descartes, de Pascal, de Voltaire, des Lumières, des Encyclopédistes, de Turgot, Benjamin Constant, Tocqueville, Bastiat. C'est celle qui a apporté au monde entier le système métrique et à certains pays le Code Civil, c'est celle qui a porté la civilisation en Afrique avec les Pères Blancs, Savorgnan de Brazza, Charles de Foucauld ou Liautey. La première caractéristique de cette culture est son universalisme et son huma-

nisme : tous ces gens ont sillonné l'Europe entière. Voilà comment la langue française est devenue, après le latin et à partir du XVII^{ème} siècle, la langue des gens cultivés.

La blanche est venue perturber la bleue. C'est la culture étatiste, centralisatrice, celle du pouvoir politique. La Royauté française, à la différence des autres, s'est constituée en brisant tous les pouvoirs locaux. L'absolutisme semble à son apogée avec Louis XIV. Pourtant, la Révolution jacobine ira plus loin dans le centralisme et Napoléon couronnera l'édifice en organisant le droit, l'administration, la justice, l'enseignement sur un modèle unique. Lorsque naît la Troisième République, elle se proclame « une et indivisible ». La culture française, la blanche, celle des légitimistes et des bonapartistes, celle du drapeau blanc, c'est celle du despotisme, celle de la « servitude consentie » disait La Boétie.

La rouge est moins discrète. Ses éclats traversent l'histoire du pays avec un cortège de révolutions, de luttes, de massacres allant jusqu'au génocide, de divisions sanglantes, de dénonciations et de trahisons. Le 25 février 1848 Lamartine a dénoncé le drapeau rouge, celui de la guerre civile, traîné « dans le sang du peuple ». Cette culture française est celle de la discorde, qui peut tourner à la Terreur. Il n'est pas étonnant que la France ait été agitée par les mouvements politiques les plus extrêmes, du drapeau rouge à croix gammée au drapeau rouge à faucille et marteau. Avons-nous à défendre cette culture contre celle des Américains ?

Alors, la culture française, comme d'ailleurs celle de nombreuses nations, ne peut passer

pour exemplaire aux yeux de l'histoire. Elle est « victime de ses contradictions internes » comme disait Marx. Par conséquent, il faut cesser de s'émouvoir et de se révolter à l'idée d'un débarquement des Américains – un de plus ! Il faut ramener l'affaire à ce qu'elle est réellement : une grosse affaire d'argent.

En jeu, ce sont les prébendes que l'Etat Providence français déverse sur les institutions culturelles françaises. Par exemple, en 2012 ce sont 855 millions qui sont tombés dans l'escarcelle du CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image animée) qui prélève sa rançon sur les tickets de cinéma, les ventes de DVD, les chaînes de télévision, les accès internet. Finalement, on veut bien de la culture américaine, chinoise, cubaine, pourvu qu'elle soit « made in France » ou qu'elle ait payé le péage à l'entrée – comme les téléviseurs de Poitiers.

“ Les fabricants de culture « made in France » exigent leur rançon ”

Comme tout protectionnisme, le protectionnisme culturel est l'ultime défense des cultures en péril. Il est la réaction normale de gens qui se sentent menacés dans leurs monopoles et leurs privilèges par l'ouverture des frontières.

Mais que nos élites politiques ne nous infligent pas des leçons de morale et d'histoire sur la culture française. Aujourd'hui la nouvelle culture française, c'est celle de la décadence morale et de la corruption. Faut-il réellement la défendre ?

Jacques Gareilo

L'IMPOT TUE L'IMPOT

Le gouvernement socialiste est en train de réussir une magistrale démonstration de la courbe de Laffer, selon laquelle un impôt excessif, en décourageant l'activité économique, réduit la matière imposable et finit par réduire le rendement de l'impôt lui-même : l'impôt tue l'impôt. C'est une loi économique bien connue, mais rares sont ceux qui retiennent les leçons de la science économique. En revanche, beaucoup commencent à ouvrir les yeux face à la démonstration, grandeur réelle, de cette vérité : les taux d'impôts ne cessent d'augmenter et les recettes fiscales diminuent. Des travaux pratiques dont l'économie française se serait bien dispensée.

Le déficit se creuse

Le gouvernement a annoncé en juin que le déficit public se creusait une nouvelle fois. Le solde d'exécution de la loi de finances s'est fortement détérioré en avril, passant de 30 à 66,8 milliards d'euros en un mois, contre 59,9 milliards un an plus tôt : le déficit explose d'un mois sur l'autre et progresse d'une année sur l'autre, alors qu'il était censé diminuer « grâce » aux hausses des taux d'imposition.

Bien entendu Bercy s'est lancé dans des explications techniques complexes, rappelant par exemple que début 2012 l'Etat avait encaissé 2,6 milliards de recettes liées à l'attribution de licence de téléphonie mobile, une recette miracle mais non renouvelable.

Il y a aussi la dotation, côté dépenses, de 3,3 milliards au Mécanisme européen du fonds de stabilité, ce qui, en passant, permet aux Français de réaliser que le sauvetage de nos voisins n'est pas gratuit ! Ces divers arguments techniques ne trompent personne.

La réalité de ce dérapage budgétaire, c'est qu'il tient à ce que le ministère appelle « la faiblesse des rentrées fiscales ». Les rentrées fiscales reculent, alors que la hausse des taux d'imposition le dispute aux créations de nouveaux impôts.

Le taux des impôts augmente et les recettes fiscales diminuent !

Seul l'impôt sur le revenu progresse, car les ménages n'avaient pas eu le temps de réagir totalement aux hausses d'impôts, mais l'an prochain on en observera les effets négatifs accentués. Dès cette année, les recettes de TVA reculent de 2,3%, signe d'un ralentissement économique et du recul de la consommation, de même que la taxe intérieure sur les produits énergétiques. La collecte de l'impôt sur les sociétés, pourtant le plus élevé d'Europe, stagne elle aussi. L'évidence est là : des impôts, avec des taux plus élevés, rapportent moins si la matière imposable se réduit. Le ministère appelle cela, en langage technocratique « un aléa baissier par rapport aux prévisions ».

A ce rythme-là, le déficit sera plus élevé que prévu, on s'écartera encore plus de l'objectif des 3%, déjà oublié, pour se rapprocher des 4% du PIB. Les impôts rapportent moins car la récession est là et lorsque les revenus, la production ou la consommation reculent, les impôts rentrent moins, c'est l'évidence. Or les socialistes étaient partis d'un raisonnement simple, mais faux : pour réduire le déficit public, augmentons les recettes ; pour augmenter les recettes, augmentons les taux d'imposition ou créons des impôts nouveaux. Trop simple pour être vrai. Cela n'a de sens

que si l'économie est une masse inerte, donnée une fois pour toutes : 1% d'impôt en plus sur une base fixe rapporterait alors 1% de recettes fiscales en plus.

Les hauts taux tuent les totaux

Oui, mais voilà : ce n'est pas comme cela que les choses se passent, car la matière imposable n'est pas intangible, elle réagit au niveau des taux d'imposition : ce que le gouvernement, à ses dépens -et aux nôtres- démontre en grandeur réelle. Accroître les impôts, c'est le chemin le plus court vers la récession, donc le recul de la matière imposable, donc le recul des impôts qui rentrent dans les caisses publiques. C'est le moyen le plus sûr d'accroître encore le déficit budgétaire : nous y voilà.

Ce que le gouvernement a oublié, c'est que l'impôt tue l'impôt, et trop d'impôt, pas d'impôt. On dit que c'est Laffer qui, dans sa fameuse courbe, a expliqué ce phénomène, mais on l'enseignait déjà dans les facultés de droit françaises au XIX^e siècle, quand les professeurs de finances publiques affirmaient « les hauts taux tuent les totaux ». C'est la reconnaissance d'un phénomène aussi simple qu'essentiel : les gens sont sensibles à ce qu'ils gagnent. Le taux d'impôt modifie leurs gains ; donc plus l'impôt augmente, plus leur gain net se >>

L'impôt tue l'impôt (suite)

réduit, ce qui modifie leur comportement : le taux de l'impôt modifie la demande (puisqu'il diminue le revenu immédiat), mais surtout, plus fondamentalement, il modifie l'offre, en modifiant les comportements. Si une action économique (travailler plus, ou entreprendre, ou investir, etc.) rapporte 1000 euros de plus et si l'impôt marginal (comme c'était le cas en Angleterre avant l'arrivée au pouvoir de Madame Thatcher en 1979) est de 98%, qui va faire des efforts pour qu'il lui reste ...20 euros nets ? Et le réflexe est le même que cela porte sur mille euros ou un million d'euros ! Plus l'impôt augmente, plus l'activité économique se réduit (en travaillant moins ou en allant travailler sous des cieux fiscaux plus cléments) car les incitations à offrir, travailler, produire, investir davantage se réduisent.

Voltaire et l'Eglise, pour une fois d'accord !

Léon XIII, en 1891, affirmait déjà que « l'homme est ainsi fait que la pensée de travailler sur un fonds

qui est à lui redouble son ardeur et son application » ; mais il ajoutait « il y a une condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités. Il ne faut pas que la propriété privée soit épuisée par un excès de charges et d'impôts » (Rerum Novarum §35). Les socialistes ne sont peut-être pas très sensibles aux discours de l'Eglise ; ils préféreront sans doute les Lumières ; qu'ils écoutent alors Voltaire, dans une démonstration que nous avons déjà citée, mais qu'on nous permettra de citer à nouveau. Il s'agit d'une lettre du 10 mai 1775, « diatribe à l'auteur des éphémérides », l'abbé Baudeau, l'un des physiocrates, admirateur de Turgot.

« Il me paraît que votre secret est surtout de diminuer les impôts pour augmenter la recette. Vous confirmez cette vérité, qu'on pourrait prendre pour un paradoxe, en rapportant l'exemple de ce que vient de faire un homme plus instruit peut-être que Sully, et qui a d'aussi grandes vues que Colbert, avec plus de philosophie véritable dans

l'esprit que l'un et l'autre » (il s'agit de Turgot). « Pendant l'année 1774, il y avait un impôt considérable établi sur la marée fraîche ; il n'en vint, le carême, que 153 charriots. Le ministre dont je vous parle diminua l'impôt de moitié ; et cette année 1775, il en est venu 596 charriots ; donc le roi, sur ce petit objet, a gagné plus du double ; donc le vrai moyen d'enrichir le roi et l'état est de diminuer tous les impôts sur la consommation ; et le vrai moyen de tout perdre est de les augmenter ».

Voilà l'Eglise et les Lumières anticléricales pour une fois d'accord sur une égale hostilité à l'impôt. Si cela ne suffisait pas à convaincre nos dirigeants, peut-être le gouvernement serait-il sensible à la démonstration qu'il vient de nous apporter lui-même, en réduisant les rentrées fiscales grâce à la hausse des impôts ! Il comprendra alors que pour réduire les déficits comme pour relancer l'activité économique, la recette est simple : réduire les taux d'imposition.

Jean Yves NAUDET

Irlande : on a atteint le plus bas du sommet

Le G8 a été celui de la discorde. Est-ce réellement grave ?

Le G 8 réuni à Lough Erné lundi et mardi derniers devait s'occuper essentiellement de la lutte contre les paradis fiscaux. Il faut croire qu'il est des sujets tabous, ou maudits : en dépit de la pression sur David Cameron, très sceptique sur la nécessité d'entrer en guerre contre la finance internationale, rien de décisif ne sera sorti de ce sommet. Il fallait s'y attendre : les gouvernants, fussent-ils ceux des plus grands pays, sont incapables de mettre la main sur des flux virtuels empruntant des voies inconnues ou inaccessibles.

En revanche, le G8 a été l'occasion d'affrontements très vifs entre participants. Tout d'abord, il

y a eu Poutine et le soutien inconditionnel qu'il apporte à Bachar el Assad, tandis que le couple franco-anglais veut voler au secours du « peuple syrien » et que les Etats-Unis promettent une aide à la révolution syrienne, mais sans intervention ni arme.

Puis il y a eu la grande explosion du Président de la Commission, Barroso, qualifiant la position de la gauche française sur « l'exception culturelle » de « réactionnaire », ce qui lui a valu une violente contre-attaque du président français – et la presse française de couvrir Barroso des pires injures, dont la moindre n'a pas été celle d'ultralibéral. La chancelière, de

son côté, ne comprend pas pourquoi les Français mettent en péril des négociations qui pourraient relancer la croissance en Europe. Elle sait très bien que la victoire des Français n'a été obtenue que parce qu'ils ont brandi la menace d'un veto global sur les négociations, mais une large majorité des 27 ne suit pas la France dans son agressivité, également exprimée dans les relations avec la Chine.

Conclusion : les grands de ce monde veulent impressionner les peuples, mais ils n'en ont pas les moyens. Incapables (et c'est heureux) de « réguler » la mondialisation, ils s'opposent sur les questions qui menacent la paix. •

Les Iraniens sur la route de la démocratie ?

Une démocratie sous le contrôle de la loi islamique

On prend souvent ses désirs pour la réalité. Le seul fait que les électeurs iraniens aient désigné pour nouveau Président de la République Hassan Rohani à la place d'Ahmadinejad, non rééligible, a été considéré par de nombreux commentateurs comme un basculement de l'Iran dans le camp de la démocratie. Il est vrai que les explosions de joie populaire, sans aucun incident ni présence policière ou militaire, ont contrasté avec les dernières élections où la réélection d'Ahmadinejad avait été violemment contestée. De plus, des jeunes gens et jeunes filles, habillés « à l'occidentale », semblaient enthousiastes à l'an-

nonce du candidat du « changement ».

Mais quel changement ? Le Président élu sera toujours soumis aux ordres du vrai « guide », Ali Khamenei. Pour prendre une image, Rohani est à Matignon et Khamenei à l'Elysée. D'autre part, Rohani ne peut être suspecté de modernisme et a fortiori de laïcisme. Il a été l'un des plus fidèles lieutenants et amis de l'ayatollah Khomeini, et il entretient les meilleures relations avec Ali Khamenei, qui lui avait donné sa bénédiction (en quelque sorte) avant même le scrutin. Si changement il y a, c'est seulement sur le style diplomatique de Rohani,

réputé moins abrupt et moins provocateur qu'Ahmadinejad. Le dossier principal de l'Iran, en dehors de sa guerre religieuse avec les wahabites d'Arabie Saoudite, c'est le nucléaire et le feu vert international pour continuer à développer le nucléaire jusqu'aux applications militaires.

Rohani, formé dans une université anglaise, serait plus adroit et plus à même de faire valoir le point de vue iranien, mais la politique nucléaire est toujours définie par Ali Khamenei. Quant à la libération des mœurs espérée par une partie de la jeunesse, elle ne sera pas de sitôt à l'ordre du jour. La loi islamique demeure et règne. •

Les cent jours du Pape François

Deux idées clairement exprimées : le respect de la vie, la priorité aux pauvres

De nombreux articles ont été publiés cette semaine pour dresser un bilan des cent premiers jours du Pape François dans sa mission « d'évêque de Rome », comme il aime se voir appelé.

Il y a quelque audace à dresser un bilan sur les faits et les idées du Pape dans un délai si bref. S'attendait-on à voir un révolutionnaire s'installer sur le siège de Pierre ? En fait, ces cent jours ont surtout permis de découvrir le style du Pape François, fait de simplicité, de clarté et de charité. Ce style lui a déjà valu la dévotion du peuple catholique, et il pourra en prendre pleinement conscience au cours des JMJ qui vont se tenir à Rio du 23 au 28 juillet prochains.

Cependant il y a deux idées sur lesquelles la position du Pape François semble bien arrêtée. La première est le respect de la vie,

c'est-à-dire la condamnation de toute pratique, voire même de tout mode d'existence, de nature à écarter la vie : non seulement la contraception, l'avortement, le mariage homosexuel, mais aussi le refus de l'enfant au nom du confort ou du bien-être matériel. Lors de la réception (privée) d'une délégation de parlementaires français samedi dernier, il leur a dit clairement qu'ils ne devraient pas hésiter à « abroger » les lois contraires à la vie, et leur a rappelé leur devoir d'insuffler dans la loi « un supplément, un esprit, une âme qui ne reflète pas uniquement les modes et les idées du moment ».

La deuxième idée est celle de la présence des catholiques, et notamment des prêtres et gens d'Eglise au plus proche des pauvres. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un combat contre la pauvreté dans le monde, bien que François aime citer très souvent

Paul VI et *Popularum Progressio* (comme Benoît XVI l'avait fait auparavant d'ailleurs). Il s'agit plutôt d'être aux côtés des pauvres pour reconnaître et faire valoir leur dignité : c'est contre l'exclusion qu'il faut agir. C'est un problème d'éducation, de bénévolat, de charité plutôt que d'aide matérielle ou financière. L'expérience des quartiers pauvres d'Amérique du Sud habite l'esprit du Pape, et nul doute qu'il donnera bientôt des lignes de conduite plus précises dans ce domaine.

Pour le reste, il est certainement prétentieux de prévoir ce que le Pape va dire et faire pour guider les fidèles du monde entier au cours des mois à venir. « Il y a une très grande bonté dans son regard », a déclaré un des parlementaires français présents à l'audience. C'est peut-être la raison majeure d'espérer pour les initiatives du Pape François dans les mois à venir. •

Demandez le Programme

Le même taux pour tous, le même taux pour tout, le même taux pour toujours : telles sont les caractéristiques de l'impôt à taux unique, ou « flat tax », qui est ainsi la meilleure réponse aux errements et injustices de la fiscalité contemporaine. Je reviens cette semaine sur la nécessité d'avoir une fiscalité stable.

Jacques Garelo

Les collectifs budgétaires

C'est le nom que l'on donne aux « lois de finances rectificatives » (LFR). Il est bien choisi : il signifie que la collectivisation est en marche grâce aux manipulations incessantes qui affectent le budget voté par le Parlement. C'est un outil de choix de l'arbitraire fiscal, puisque le gouvernement est seul habilité à proposer aux parlementaires la modification en cours d'exercice de la loi de finance primitive.

Au cours des vingt dernières années, il y a eu près de cinquante collectifs. En 2010, la crise économique et financière a inspiré pas moins de quatre LFR et pour 2012, il y en a eu trois, dont la dernière (20 décembre) instaurait une véritable révolution fiscale : tranche à 75 %, taux progressif sur les revenus des placements, taux accru sur les plus values sur les parts de sociétés et les opérations immobilières, etc. Le poids des collectifs est donc aussi spectaculaire que leur fréquence.

Mais pourquoi cette instabilité et cette incohérence chroniques des budgets, donc des dépenses et des impôts ?

Un bouclier devenu épée

Dans les manuels classiques de droit fiscal, on expliquait que la pratique des collectifs était liée inéluctablement à la règle de l'annualité budgétaire. Cette règle

découlait du grand principe libéral de « consentement à l'impôt » (article 14 de la déclaration de 1789), elle s'était progressivement imposée au 19^{ème} siècle pour limiter l'appétit fiscal du gouvernement : on ne lui donne une autorisation de prélever l'impôt que pour un an, on le tient en laisse. Voilà un bon bouclier. Cependant, à la fin de chaque année, il faut vérifier si l'exécution du budget a été fidèle et fait les ajustements nécessaires pour rester dans la ligne prévue au cours de l'année suivante.

Avec le développement du dirigisme, les gouvernements se sont affranchis de cette contrainte. La règle des « services votés » (1959) a dispensé le gouvernement de soumettre au Parlement des dépenses déjà engagées au cours des années précédentes. Mais c'est surtout la réforme de 2001, instituant la Loi organique relative à la loi de finances (LOLF), qui a donné les pleins pouvoirs d'initiative au gouvernement : il modifie tout ce qu'il veut, dépenses de fonctionnement comme d'investissement, de sorte que l'annualité budgétaire est un leurre. Mais le collectif demeure, et prend un sens exactement opposé à celui qu'il avait : il fait du budget une épée entre les mains de l'exécutif.

Le budget, arme de régulation macro-économique

Le budget va désormais devenir instrument de contrôle de la

conjoncture et d'harmonisation de la croissance. En période de dépression, le budget va relancer, il va freiner en période d'emballage. On ralentit, puis on redémarre : « stop and go ». En sens inverse, le budget peut subir tous les avatars de la conjoncture. Aujourd'hui, les collectifs tiennent compte des prévisions de croissance, qui guident à leur tour recettes et dépenses publiques et montant des déficits. Conformément au pacte européen de stabilisation budgétaire de l'an dernier, la France revoit sans cesse sa copie pour ne pas laisser dériver ses déficits et son endettement.

En fait, la meilleure régulation consiste à ne pas modifier en permanence la fiscalité. La politique conjoncturelle a toujours montré ses limites, ne serait-ce qu'en raison des décalages entre fluctuations réelles de l'économie et effets des changements fiscaux introduits (théorie des « lags » mise en évidence par Friedman). En revanche, la certitude fiscale qu'apporte la flat tax, insensible aux mouvements conjoncturels, est un facteur de croissance permanente, parce qu'elle améliore les anticipations des agents économiques, consommateurs et producteurs. On doit d'ailleurs se rappeler que les crises et accidents conjoncturels macro-économique ne sont que les résultats des erreurs commises par les gouvernements dirigistes.

La rétroactivité des lois fiscales

L'article 2 du Code Civil énonce un principe fondamental du droit : « La loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif ». La loi fiscale ferait-elle exception ?

De fait, les impôts modifient les plans dressés par les agents économiques et changent les règles du jeu économique. Trois exemples illustrent l'effet de surprise sur les contribuables :

- les revenus de placements : jusque là le contribuable pouvait opter pour le prélèvement libératoire, la loi de finances pour 2013 a prévu qu'on leur appliquerait un taux progressif ;
- les investissements dans l'immobilier locatif bénéficiaient de larges exemptions (loi Scellier). Au 1er janvier 2013, la loi Duflot fixe des conditions très restrictives ;
- les contrats d'assurance-vie ont été encouragés, puis maintenant pénalisés, et au 1er janvier 2013 le prélèvement libératoire a été supprimé et les plus values de rachat sont intégrées au revenu déclaré.

Dans beaucoup de cas, les juges ont annulé des lois fiscales rétroactives : le Conseil Constitutionnel a annulé la loi sur les revenus des placements car « elle conduisait à une application rétroactive ». Le Conseil d'Etat a refusé que les plus values sur l'assurance vie soient intégrées dans le revenu de 2012. Mais la protection des juges est-elle suffisante ? Tout d'abord le Conseil Constitutionnel accepte la « petite rétroactivité » : les modifications d'imposition sur le revenu votées fin 2012 se rapportant aux revenus perçus en 2012 sont validées. D'autre part, sa jurisprudence sur l'ISF a été fluctuante (décision du 29 septembre 2010).

Ainsi, à l'incertitude des textes s'ajoute celle de la jurisprudence ; il y a de quoi provoquer chez le contribuable une inquiétude qui se traduira par l'évasion fiscale (réduction volontaire de la matière imposable, on réduira l'activité) ou par l'exil fiscal, légal ou pas.

Plus values réelles et « virtuelles »

En soi la taxation des plus values est triplement inadmissible : d'une part, il s'agit d'une ponction patrimoniale, tout aussi injuste qu'un droit de succession ; d'autre part, le propriétaire d'un actif mobilier ou immobilier se voit taxé sur une valeur qu'il n'a pas pu anticiper, et enfin empêcher une plus value n'est ni un crime ni une aubaine, mais traduit la pertinence des choix du contribuable. Une affaire qui prend de la valeur est une affaire qui a été bien gérée et bien menée. D'ailleurs, la taxation des plus values sur les cessions d'entreprises a conduit à des réactions très vives de la part des « pigeons », ces dirigeants de start up, dont le métier est précisément de créer ou d'acheter des entreprises, de les lancer et les promouvoir, pour ensuite les revendre et les remettre en bonnes mains.

Mais il y a pire : dès 2011 les contribuables ont découvert une innovation savante de la loi fiscale : la taxation des plus-values virtuelles. Ici il n'y a pas vente d'un actif, ni revenu perçu. Mais le fisc se dit que le bien possédé a pris de la valeur parce son prix réel sur le marché (après élimination de l'inflation) a augmenté. Le propriétaire n'a rien perçu, mais il pourrait percevoir si d'aventure il vendait. Ainsi, comme le précise le Conseil Constitutionnel, peuvent être taxés « des biens non productifs

de revenus », mais qui pourraient produire des revenus : c'est le cas de dividendes non distribués, des terrains à bâtir. Le Conseil considère que la limitation de l'impôt ne doit pas s'apprécier en fonction des revenus réels, mais de la capacité contributive des contribuables. Il s'agit d'une véritable expropriation. Se fait-elle au nom de cette fiction appelée « intérêt général » ?

Remettre de l'ordre et rendre confiance

Face à cette dérive irrésistible vers la spoliation, un taux fixe d'imposition est un barrage efficace. Un taux unique, un taux pour toujours, est de nature à mettre fin au désordre actuel, né d'un fisc et de gouvernements aux abois, dont la créativité n'a d'égale que la nocivité.

Ce dont les Français ont besoin aujourd'hui, c'est de reprendre confiance, d'avoir à nouveau espoir. Mais pour l'instant, ils avancent dans le brouillard fiscal. Comment pourraient-ils faire des plans de développement ? Ils s'efforcent de survivre. Certains, et notamment les jeunes et les entrepreneurs, vont survivre à l'étranger. Mais ces solutions individuelles et légitimes ne peuvent faire oublier la détresse dans laquelle se trouvent des millions de Français, prisonniers dans leur enfer fiscal.

Puisque l'impôt à taux unique est de nature à rompre avec tous les vices de la fiscalité française actuelle, pourquoi ne pas y venir dans les meilleurs délais ? D'autres pays l'ont adopté avec succès, suivant des modalités diverses. J'en parlerai la semaine prochaine.



Urgences françaises

Jacques Attali

Dans ce Manifeste, il est question de sauver le pays de la faillite économique. Comme dans son rapport, Attali est capable du pire comme du meilleur. Le meilleur : la description de la ruine en France et la nécessité de réformer. Le pire : les causes de la ruine et la plupart des réformes proposées.

Faut-il encore revenir sur le déclin économique de la France ? Je me souviens lorsque Nicolas Baverez et ceux qui tiraient le signal d'alarme sur un pays qui chute étaient traités ironiquement de « déclinologues ». Aujourd'hui le déclin est avéré. Il faut agir vite. Attali a raison. Un chirurgien ne demande pas à son patient toutes les 5 minutes si ça va. Il opère car il faut le faire. Nos politiques – de droite et de gauche – veulent se « concerter » d'abord et ensuite faire semblant d'agir : ça ne marche pas.

Il faut agir maintenant. Après, il y aura les élections municipales, européennes et puis, ça y est, on se dirige en ligne droite vers les présidentielles. Or, pendant cette période, aucun exécutif n'a jamais fait de réforme. D'ailleurs, pour Attali, en France on n'a plus réformé depuis 1983. Mais il se garde bien de rappeler la catastrophe économique à laquelle ont mené les mesures socialistes de 1981 dont il est l'auteur...

De courte mémoire de son passé, Attali aime bien en revanche la prospective et annonce drames et crimes pour les années à venir. Il y a la touche « développement durable ». En 2030, la température de la planète aura augmenté en moyenne d'au moins un degré environ, on connaîtra la guerre de l'eau, etc. Il y a aussi la touche alter-mondialiste. Une possible vaste dépression guette le monde. Pour lui, c'est la crise idéologique et politique qui expliquerait les crises économiques et écologiques. Ce serait la victoire du marché et de l'individualisme qui entraînerait les dérèglementations partout car « aucun Etat de droit planétaire ne vient réguler le marché ». La mondialisation fonctionne sans « globalisation de la règle du droit » et le « triomphe de l'individualisme conduit à celui de la réversibilité, de la précarité, du court terme et de la déloyauté... ».

Pour l'immédiat, Attali redoute la révolution – dans un mois ou dans un an – et il pense qu'il vaut mieux réformer comme l'ont fait d'autres pays. Et l'auteur de rappeler les réformes en Suède, au Canada, en Allemagne et... au Mexique. Pour la France, il propose dix chantiers, dont la pertinence et la cohérence ne sont pas évidentes pour le lecteur libéral. Il privilégie toujours la création d'organismes publics de contrôle et d'orientation (un genre de planification « à la française »), mais il est aussi en faveur de vrais référendums, de certains allègements fiscaux, et de comptes retraites individualisés (mais par répartition) et contre le financement des syndicats. Attali veut aussi le renforcement de la « gouvernance européenne », « l'union bancaire », la relance par les investissements dans l'économie « durable », plus de pouvoirs à la BCE pour maintenir l'inflation entre 2 et 5 %. imposer de nouvelles normes aux marchandises extra-européennes.

Le médecin qui fait une ordonnance avec une liste interminable de médicaments, il vaut mieux s'en méfier... Attali devrait revenir à la chirurgie, et extraire du corps politique français le cancer du collectivisme et de l'étatisme.

Bogdan Calinescu

Jacques Attali, *Urgences françaises*, Fayard, 2013

Le premier forum des Libertés à Marseille animé par Jacques Garello



**Mercredi 3 Juillet
de 18h30 à 20 h**

A la Maison du Bâtiment
344, Boulevard Michelet, 13008

L'impôt tue l'emploi : la flat tax le crée

Maître Jean Philippe Delsol

Rappelons à nos lecteurs la tenue de ce forum, qui sera sans doute très instructif (beaucoup découvriront le concept et la pertinence de l'impôt à taux unique), et qui pourra conduire à d'autres forums à Marseille, qui n'est peut-être pas en 2013 la capitale européenne du libéralisme, mais qui est une des capitales du chômage et des impôts.

Students for Liberty, Contribuables Associés, l'IREF et l'ALEPS S'associent à ce forum.

Places limitées. Participation aux frais 5 euros (pot de l'amitié offert), gratuité pour les étudiants. Inscriptions par mail : info@libres.org et par tél. : 04 42 90 85 27

Université d'Été de la Nouvelle Economie

Fin du suspens : il n'y aura pas d'Université d'Été de la Nouvelle Economie cette année. Comme en 2010 notre Université se téléscopait avec de nombreuses manifestations qui se déroulaient à la même époque en Europe. Les seules dates praticables fin août sont celles où les bâtiments de l'Université sont fermés – une exception française de plus !

Cela n'enlève rien à la détermination et à l'enthousiasme des libéraux qui ont l'habitude de se retrouver à Aix. D'une part, il va y avoir des forums dans la France entière dès la rentrée, d'autre part, il y aura des solutions de remplacement pour ceux qui le désirent, la prochaine Nouvelle Lettre en parlera en détail.